



POURQUOI ACCUEILLIR DES VOLONTAIRES ?

Le Service Civique représente un bénéfice pour tous

• Pour les jeunes qui s'engagent

Le Service Civique leur offre une expérience de vie unique pendant laquelle ils pourront mûrir, gagner en confiance et prendre le temps de réfléchir à leur propre avenir.

• Pour votre organisme

Le Service Civique permet d'amplifier vos actions, d'expérimenter des projets d'innovation sociale, et d'aller à la rencontre de nouveaux publics.

• Pour l'ensemble de la société

Tous peuvent bénéficier de l'action des volontaires sur le terrain, qui crée une nouvelle relation entre vos publics et votre structure.

COMMENT ACCUEILLIR UN VOLONTAIRE ?

Une démarche simple

1. Concevoir votre projet d'accueil

Des exemples de missions sont disponibles dans le « *Référentiel de missions* ».

2. Prévoir les démarches administratives

Consultez l'espace organismes sur le site service-civique.gouv.fr pour préparer votre projet d'accueil de volontaires.

Besoin d'un accompagnement ?

- Si votre action est à échelle locale, vous pouvez contacter votre référent territorial de Service Civique de la Direction départementale de la Cohésion Sociale (DDCS) ou de la Direction régionale de la Jeunesse, des Sports et de la Cohésion Sociale (DRJSCS) sur : service-civique.gouv.fr/page/les-referents.
- Si votre périmètre d'action est national, contactez l'Agence du Service Civique sur service-civique.gouv.fr/contact.

VOUS AUSSI ACCUEILLEZ DES VOLONTAIRES

Association, fondation, collectivité territoriale, établissement public, service de l'État, bailleurs sociaux, certaines entreprises solidaires d'utilité sociale (agrément ESUS)...

Vous souhaitez faire appel à des jeunes dans votre organisme et proposer des missions de Service Civique ?

Votre espace dédié service-civique.gouv.fr/organismes

Retrouvez tous les outils et informations utiles :

- Le Guide des organismes avec les démarches pour concevoir votre projet d'accueil,
- Le Référentiel de missions,
- Le Guide du tuteur,
- Les coordonnées de vos référents territoriaux au niveau départemental ou régional,
- La rubrique « *Comment concrétiser votre projet d'accueil ?* »

DES MILLIERS DE JEUNES VOUS ATTENDENT SUR SERVICE-CIVIQUE.GOUV.FR

#LePouvoirDetreUtile



Conception/Réalisation : Publicis Consultants - Impression : © Alexi Hobbs - Crédits Photos : Le Révérend Imprimeur.



ASSOCIATIONS, FONDATIONS,
COLLECTIVITÉS TERRITORIALES,
ÉTABLISSEMENTS PUBLICS, SERVICES
DE L'ÉTAT, BAILLEURS SOCIAUX...

DÉVELOPPEZ LE POUVOIR D'ÊTRE UTILE

#LePouvoirDetreUtile



LE SERVICE CIVIQUE

Une expérience unique

C'est un engagement volontaire de 6 à 12 mois au service de l'intérêt général pour **tous les jeunes de 16 à 25 ans**, jusqu'à 30 ans pour les jeunes en situation de handicap.

Seule la motivation compte

Indemnisée et sans condition de diplôme, la mission de Service Civique peut être réalisée en France ou à l'étranger, dans l'un des 9 domaines d'action reconnus prioritaires pour la Nation :



Culture et Loisirs



Intervention d'urgence en cas de crise



Éducation pour tous



Mémoire et citoyenneté



Environnement



Santé



Solidarité



Développement international et action humanitaire



Sport

UN CONTRAT SPÉCIFIQUE

- La mission de Service Civique s'effectue sur une durée hebdomadaire de 24h minimum.
- Le volontaire est indemnisé 580,55€ net par mois, 472,97€ sont pris en charge par l'État et 107,58€ par la structure d'accueil.
- Le volontaire signe un contrat d'engagement et entretient un lien de coopération, défini par le Code du service national, avec l'organisme qui l'accueille.
- Le volontaire bénéficie d'un accompagnement personnalisé, avec un tuteur mobilisé au sein de votre organisme. Pour les organismes à but non lucratif de droit privé (association, fondation...), une subvention de 100€ est versée par l'État pour l'aide au tutorat.
- Le volontaire participe à une Formation Civique et Citoyenne (FCC) et une formation aux Premiers Secours (PSC1), pour lesquelles l'organisme d'accueil perçoit une aide de l'Etat jusqu'à 160€ (100€ pour la FCC et 60€ pour la PSC1).

Le Service Civique favorise les liens sociaux et intergénérationnels, et bénéficie à toute la société.

DES AVANTAGES POUR LES JEUNES QUI S'ENGAGENT

Pendant leur mission

- Un accompagnement personnalisé avec un tuteur dédié.
- La carte du Service Civique pour bénéficier des mêmes avantages que les étudiants.
- L'Aide au Logement et l'Allocation aux Adultes Handicapés, cumulables avec l'indemnité mensuelle des volontaires.
- Une protection sociale complète, prise en charge par l'État.

Après leur mission

- Une attestation officielle à conserver pour faire valoir leur engagement de Service Civique.
- Un engagement valorisable tout au long de leur parcours : formation, emploi, bénévolat... notamment dans le cadre du Compte Permanent d'Activité (CPA).
- Des droits au titre de la retraite cumulés pendant la durée de leur mission.



// *L'implication et la motivation des jeunes participent à soutenir la dynamique dans les équipes d'agents titulaires en place, qui doivent penser leurs pratiques pour les transmettre aux jeunes en mission.*

Une commune de 8 000 habitants

//

Nos volontaires en Service Civique donnent à notre association une dimension intergénérationnelle qui séduit toutes les parties prenantes. Ces volontaires nous apportent encore un supplément d'enthousiasme, d'engagement et d'efficacité.

Une association d'accueil de volontaires

LE SERVICE CIVIQUE SUR LE TERRAIN

Soutenir les personnes âgées et leurs familles

Une mission peut aider les patients et les familles dans toutes les étapes de l'hospitalisation. Le volontaire est une présence rassurante et un soutien pour les personnes âgées - en particulier les personnes isolées : être à l'écoute, les rassurer et leur tenir compagnie en cas de besoin. Il peut aussi les accompagner dans certaines démarches administratives, les guider dans les services d'examen, de consultations, d'hospitalisation.

Développer la citoyenneté et le vivre ensemble par le sport

Une mission peut promouvoir, auprès de publics en difficulté sociale, les valeurs portées par le sport. Le volontaire encourage ainsi une approche citoyenne lors des activités de clubs sportifs à travers l'animation d'activités ludiques reprenant les règles et les codes de bonne conduite. La mission peut également contribuer à la diffusion de pratiques respectueuses de l'environnement : mise en place du tri, du covoiturage...